



Ville de Vaujours

PERMIS DE DEMOLIR DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/SB/EH/JM

Demande déposée le 08/09/2021		N° PD 093 074 2A C0004
Par :	MONSIEUR	Surface de plancher supprimée : 6 646 m²
Demeurant à :	288 RUE DE MEAUX 93410 VAUJOURS	Nb de logement(s) :
Pour :	DEMOLITION D'UN SILO ET D'UN BATIMENT PLATRIERE	Nb de bâtiment(s) : 2
Sur un terrain sis	288 RUE DE MEAUX	
Cadastré :	B 1056	Destination : INDUSTRIEL

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON OPPOSITION n° 21/363

Monsieur,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;
- Vu** le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** la demande d'autorisation de permis de démolir susvisée ;

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés en respectant les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1 : Les travaux devront être conformes au projet joint.

Article 2 : En cas de présence d'amiante, je vous rappelle qu'il convient de respecter la procédure de désamiantage obligatoire afin de procéder au retrait de celle-ci en toute sécurité.

De plus, il vous sera demandé de déposer les matériaux amiantés dans les locaux précisés dans la réglementation en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 22 septembre 2021



Le Maire,

[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président Grand Paris Gand Est

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enseillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. **« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr »**

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Accusé de réception en préfecture
09300074200002901-153-AL
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021



Demande de Permis de démolir



N° 13405*06

08 SEP. 2021

PD 093 074 21 C 0004 . 77

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous démolissez totalement ou partiellement un bâtiment protégé ou situé dans un secteur où a été institué le permis de démolir.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PD 093 074 21 C 0004

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande est présentée par :

le 8 / 09 / 2021
 Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

MAIRIE DE VAUJOURS
PARC SAINT-DENIS

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : 7 2 9 8 0 0 7 0 6 0 0 0 2 4 Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

2 - Coordonnées du demandeur

Vu pour être annexé

Adresse : Numéro : 288 Voie : Rue de Meaux à la déclaration préalable

Lieu-dit : Localité : Vaujours N° 093 074 21 C 0004

Code postal : 9 3 4 1 0 BP : Cedex : Vaujours, le 22 SEP. 2021

Téléphone : 0 1 4 9 6 3 6 0 0 0 Indiquez l'indicateur pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom : Dominique BAILLY

vice président de Grand Paris Grand-Est

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone : indiquez l'indicateur pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :@.....

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210929-21-363-AJ
 Date de réception préfecture : 29/09/2021

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 288 Voie : Rue de Meaux

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : B Section : _____ Numéro : 1056

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 68722 m²

4 - Travaux de démolition

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Environ 1956

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Bâtiment Plâtrière Ouest 6560 m²

Silo gypse 86 m²

Total: 6646 m²

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N°.....093.074.21.0004 . . .

Vaujours, le.....22 SEP. 2021.....



Le Maire,

[Signature]
Dominique BAILLY

vice président de Grand Paris Grand-Est

Nombre total de logements démolis : 0

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-363-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.³
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

À Vaujours

Le : 08/09/2021

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de démolition.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

PD 093 074 21 C 0 0 0 4 . . . J

08 SEP. 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N°.....093 074 21 C 0 0 0 4 . . . J
Vaujours, le...22 SEP. 2021.....

Le Maire,



Dominique BAILLY

Président de Grand Paris Grand-Est

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

1 Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet

2 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

3 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-363-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Département : SEINE SAINT DENIS

Commune : VAUJOURS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PD 093 074 21 C 0 0 0 4 . . 7

08 SEP. 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 074 21 C 0 0 0 4 . . 7
Vaujours, le 22 SEP. 2021

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 - fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-denis@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Le Maire,

Dominique BAILLY
Président de Grand Paris Grand-Est

Plâtrière Ouest

Silo Gypse



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-363-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

PD 093 074 21 C 0 0 0 4 . . . 1

08 SEP. 2021

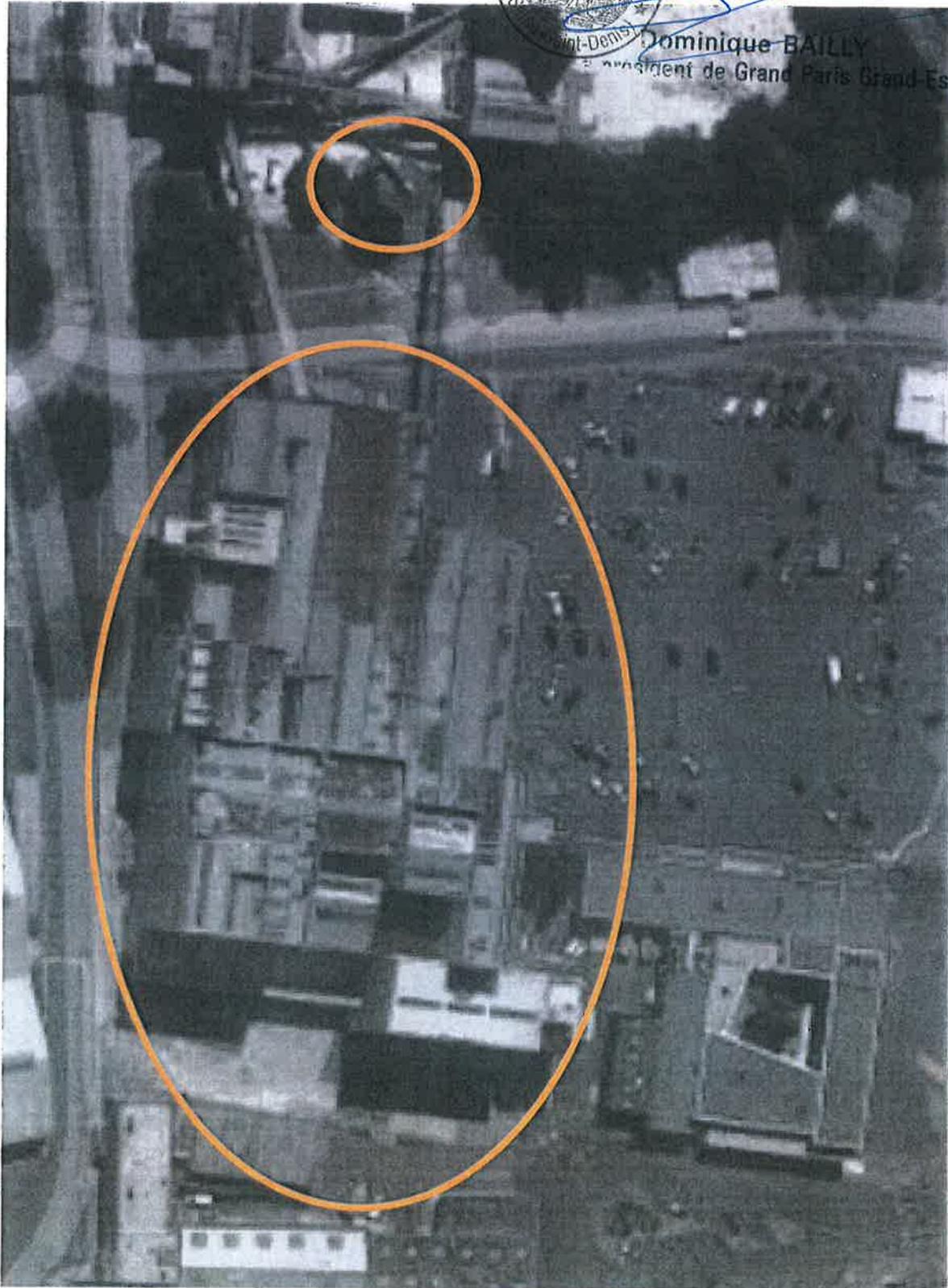
Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N°.....093.074.21.C.0.0.0.4...
Vaujours, le.....2.2.SEP.2021.....



Le Maire,

Dominique BAILLY
Président de Grand Paris Grand Est

Plan de situation



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-363-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021



Mairie de Vaujours & Maire
Dominique BALLY
vice président de Grand Paris Grand-Est

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-363-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

08 SEP. 2021

Photos des façades



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N°.....093.074.21.C.0.0.0.4.....
Vaujours, le 22 SEP. 2021.....

Le Maire,

[Signature]
Dominique BAILLY
Maire président de Grand Paris Grand-Est



08 SEP. 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N°...093.074.21.C.0.0.4...
Vaujours, le...

Façade Nord



Le Maire,

Dominique BAILLY
Maire de Grand Paris Grand-Est

Façade Sud



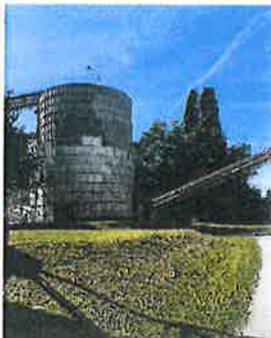
Façade Est



Façade Ouest



Silo Gypse



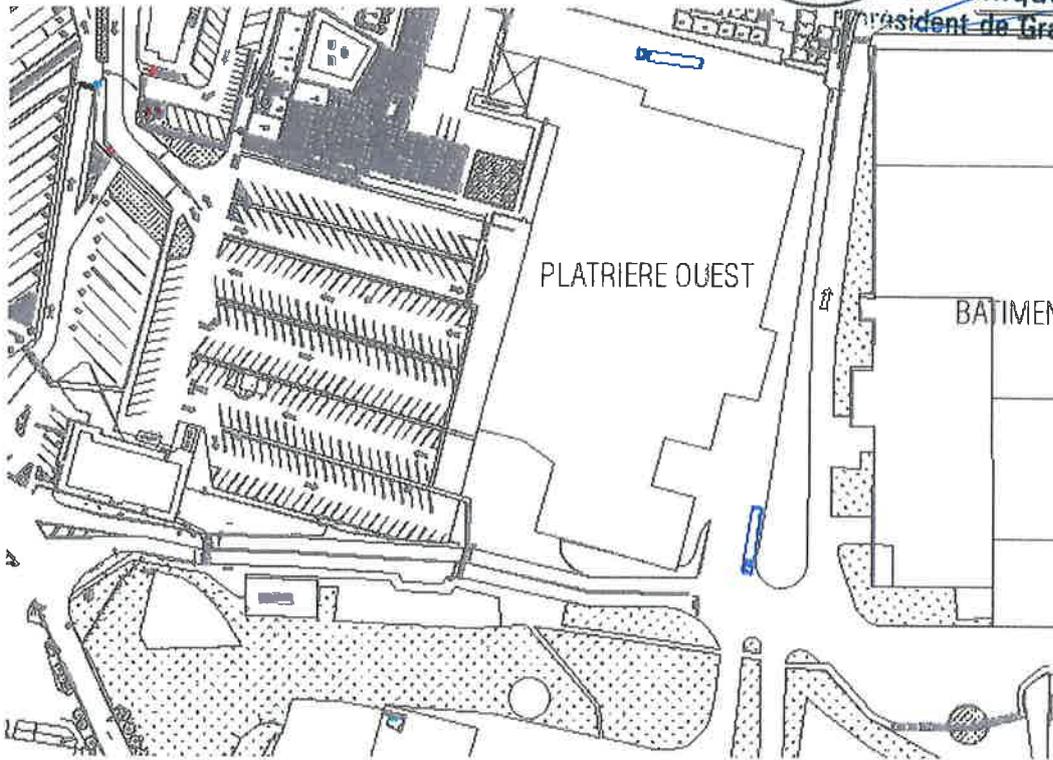
Avant / après travaux



Le Maire,

Dominique BAILLY
Dominique BAILLY
Président de Grand Paris Grand-Est

Zone avant travaux : bâtiments industriels



Zone après travaux : Surface végétalisée

